

AR Prefecture

006-210601316-20220121-D2022_06-DE
Reçu le 28/01/2022
Publié le 28/01/2022

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Alpes Maritimes

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en exercice : 7
présents : 5
représentés : 1
votants : 6

Séance du 21 janvier 2022

Date convocation : 14/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un janvier à 16h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage : 14/01/2022

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Sébastien JUBEAUX, Raphaël PETITHOMME, Jean-Pierre POU

Excusé(s) : Ivan CONSTANT a donné procuration à Florence BONNARD

Absent(s) : Noël FERRARO

Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-06

Objet :

Subvention pur l'association des anciens combattants UNC Roquesteron

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association des anciens combattants de l'UNC Roquesteron.

Il propose aux conseillers municipaux de verser une subvention d'un montant de 200.00 €

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition du Maire
- **Autorise** le versement d'une subvention de 200.00 € à l'association des anciens combattants de l'UNC Roquesteron.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

